

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 7-2024

DECISION DU MAIRE

Signature de la proposition financière d'ARCHE MC2 pour la maintenance du logiciel GILOGE pour le service logement allant du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2020,
Vu l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,
Vu l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
Vu la délibération du Conseil Municipal 101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,

Considérant que la maintenance du logiciel GILOGE du service logement est essentiel à son bon fonctionnement.

Le Maire décide de signer la proposition financière de la société ARCHE MC2, 1600 Route des Milles, 13090 AIX-EN-PROVENCE, d'un montant total de 876.84 € HT, soit 1052.21 € TTC, pour la maintenance allant du 01/01/2024 au 31/12/2024. Le contrat de maintenance est facturé annuellement. Le contrat sera renouvelé jusqu'au 31 décembre 2026. La durée totale potentielle du marché étant alors de 3 ans, le montant total potentiel étant alors de 2630.52 € HT, soit 3156.63 € TTC pour la maintenance du logiciel GILOGE.

Fait à Pont-Audemer, le 24 janvier 2024

Alexis DARMOIS

Le Maire.

